

## Lettre ouverte aux maires et aux élus de Seine-Saint-Denis

Les informations les plus alarmantes nous parviennent des villes du département ayant mis en œuvre la réforme à cette rentrée, particulièrement d'Aubervilliers. Le constat fait par nos collègues que, d'une part, cette réforme telle qu'elle est conçue et mise en œuvre ne permet pas les apports annoncés pour les enfants, et que d'autre part, elle désorganise gravement le temps scolaire, provoque en ce moment un fort sentiment de rejet.

Tout changement de rythmes scolaires nécessite des concertations approfondies avec une réelle prise en compte des propositions des acteurs concernés permettant l'accord de tous. Le respect des avis des conseils d'école permettra l'adhésion indispensable à une réforme d'une telle ampleur.

**Le SNUipp-FSU vous demande solennellement aujourd'hui de ne pas mettre en œuvre la réforme si les conditions essentielles suivantes ne sont pas garanties :**

- **Le temps de concertation des enseignants doit être inscrit dans l'emploi du temps des écoles.** Ce temps est indispensable à la réussite scolaire des élèves. Les bilans récents concernant l'éducation prioritaire montrent clairement qu'un des leviers de la réussite scolaire des élèves est le travail en équipe et l'élaboration collective des enseignants... bien plus que la question des rythmes ! Cela nécessite la réécriture du décret du 24/01/2013 : nous demandons à tous les élus d'intervenir dans ce sens auprès du ministère.
- **Les salles de classe doivent être réservées à leur usage scolaire,** l'équilibre du temps scolaire en dépend : préparation des séances d'apprentissage par les enseignants avant et après les heures d'enseignement, confidentialité de documents d'usage quotidien ne pouvant être mis sous clé en permanence, nécessité de laisser dans les classes des travaux en cours, du matériel de manipulation, des peintures à sécher ; nécessité pour les élèves de laisser leur matériel personnel dans leur casier sans risque d'utilisation par d'autres ; nécessité pour les élèves d'utiliser les salles de classe dans des modalités et des finalités suffisamment claires pour qu'ils exercent leur métier d'élèves...
- **Le temps péri-scolaire doit être assuré par un nombre suffisant d'animateurs qualifiés, bénéficiant des conditions de travail permettant d'atteindre les objectifs affichés dans cette réforme.** Pour cela, n'est-il pas temps d'exiger du gouvernement les financements pérennes sans lesquels cette réforme ne fera que creuser les inégalités de traitement des enfants sur le territoire ?

Mesdames, Messieurs les Maires, nous vous alertons solennellement aujourd'hui sur ces conditions sans lesquels la réforme des rythmes scolaires peut rapidement tourner à la catastrophe pour les enfants comme pour le fonctionnement même de l'école.

Il est nécessaire de prendre le temps de construire. **Précipiter une mise en œuvre chaotique ne se justifie pas, et ne ferait que renforcer le rejet manifesté actuellement par de très nombreux collègues.**